

OBJET :**Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.****Insertion de nouvelles situations d'apprentissage dans les programmes d'histoire relatifs aux :**

- 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire général et technique de transition (50/2000/240) ;
- 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification (193/2002/248B) ;
- 3^e degré de l'enseignement secondaire professionnel (229P/2003/249).

Réseaux : CF
Niveaux et services : Second (Ord et Spéc)
Période : A partir de l'année scolaire 2003-2004

- Aux Chefs des Etablissements de la Communauté française organisant l'Enseignement secondaire ordinaire et spécial ;
- Aux Membres du service d'Inspection de ces établissements.

Pour information :

- A la FAPEO ;
- A la Direction du C.A.F.

Autorité : Ministre Enseignement secondaire**Signataire :** Pierre HAZETTE**Gestionnaires :** Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

Personne-ressource : Guy FOSTY, bureau 101
rue du Commerce, 68A, 1040 Bruxelles
Tél. : 02/500.48.14

Référence facultative : II/JS/GF/702/279/RF/2003**Renvoi(s) :** -**Nombre de pages :** texte : 2

Bruxelles, le 04/12/2003

- Aux Chefs des Etablissements de la Communauté française organisant l'Enseignement secondaire ordinaire et spécial ;
- Aux Membres des services d'Inspection de ces établissements.

Pour information :

- A la FAPEO ;
- A la Direction du C.A.F.

II/JS/GF/702/279/RF/2003
Guy FOSTY : 02/500.48.14.

OBJET : Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.
Insertion de nouvelles situations d'apprentissage dans les programmes d'histoire relatifs aux :

- 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire général et technique de transition (50/2000/240) ;
- 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification (193/2002/248B) ;
- 3^e degré de l'enseignement secondaire professionnel (229P/2003/249).

Pour faire suite à la demande de l'Association des Rescapés de Breendonk, j'ai décidé d'insérer dans les programmes susvisés, les dispositions suivantes :

« Exemples de situations d'apprentissage :

- A partir de la visite du Fort de Breendonk, les élèves décrivent le système de la répression policière allemande en Belgique pendant la Seconde guerre mondiale. A l'aide d'autres supports, comme les témoignages oraux ou écrits et les sources iconographiques, les élèves se posent des questions. Ils décrivent les différentes formes de résistance et de collaboration ; ils expliquent les motivations du choix fait par les uns et les autres.
- A partir de la visite du Musée juif de la déportation à Malines, les élèves analysent la mise en place des lois raciales, - identification et isolement des Juifs -, suivie de leur déportation et de l'extermination.

Outils conceptuels à construire et à utiliser :

démocratie/système autoritaire
droits et devoirs des citoyens. »

Ces dispositions sont intégrées :

- dans le programme 50/2000/240, page 21, en remplacement du texte repris dans la colonne « exemples de situations d'apprentissage », en regard de la disposition « Univers concentrationnaire et génocide » de la colonne « contenus obligatoires » ;
- dans le programme 193/2002/248B, page 22, dans la colonne « exemples de situations d'apprentissage », sous le texte de la rubrique « compétence : élaborer une problématique » ;
- dans le programme 229P/2003/249, page 4, dans la rubrique « Les dimensions citoyennes », en-dessous du 4^e alinéa de la colonne « propositions de situations d'apprentissage ».

Le Ministre,

Pierre HAZETTE.